

## DÉCLARATION LIMINAIRE CHSCT DGAC 27 novembre 2018

Nous, organisations syndicales FEETS FO et SNCTA qui nous sommes succédées au secrétariat du CHSCT DGAC, nous associons pour dénoncer le travers emprunté par l'administration et certaines organisations syndicales sur le sujet de la mise en place d'une politique de prévention des violences sexuelles et sexistes à la DGAC.

Nous, FEETS FO et SNCTA, nous étions félicités du lancement d'un processus sur le sujet lors du CHSCT DGAC du 4 juin 2018. Il était proposé aux organisations syndicales un travail collaboratif sur une proposition de note d'orientation. Le dispositif présenté était à améliorer mais avait le mérite de constituer une base de discussion.

Nous nous sommes étonnés du choix fait par certains de rejeter cette méthode qui se veut consensuelle concernant un sujet sociétal important.

Nous considérons, par ailleurs, que si nous souhaitons défendre collectivement l'existence même de nos CHSCT et réfuter leur fusion avec les comités techniques, nous nous devons *a minima* d'utiliser les outils dont nous disposons.

Nous déplorons donc une démarche de réunions bilatérales relatives à la prévention des risques à la DGAC, y compris la prévention des violences sexuelles et sexistes. Le CHSCT devrait rester une instance de concertation consensuelle, collective et constructive pour le bien de tous les personnels de la DGAC.

Nous demandons donc que ce point soit mis à l'ordre du jour de ce CHSCT. Nous demandons également l'ouverture d'un groupe de travail issu du CHSCT ou du CSN QVAT permettant à tous de s'exprimer et d'apporter leurs expertises.

Nous demandons de façon confraternelle à nos collègues représentants des personnels d'avoir une démarche coopérative sur ce sujet de société qui s'impose à toutes et à tous. La protection des agents de la DGAC au sein des CHSCT doit être notre priorité à tous plutôt que de nous diviser.